

COMMUNIQUE DE PRESSE

Page 1/2

Plan hivernal d'urgence sociale 2010/2011

Le plan d'urgence sociale hivernal est entré en vigueur dans le département au 1^{er} novembre 2010.

Ce dispositif hivernal **valable du 1^{er} novembre au 31 mars 2011**, prévoit 3 niveaux de mobilisation, déterminés en fonction des données prévisionnelles météorologiques établies par Météo France à trois jours.

Comme chaque année, les capacités d'hébergement sont renforcées dans le département.

*Le **115**, n° vert des **sans abri**, est le service de régulation des appels et des signalements.*

Le Samu Social a débuté ses tournées à Lourdes et à Tarbes pour aller au contact des personnes à la rue.

Les services de secours du département (police, gendarmerie, centre 15 et SDIS) sont placés en état de vigilance.

Le dispositif d'Accueil et d'hébergement est renforcé pour assurer la mise à l'abri des personnes à la rue dès le 1^{er} novembre.

Le dispositif d'hébergement départemental compte 361 places d'urgence et d'insertion gérées par des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des associations et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de Tarbes, Lourdes, Vic en Bigorre, Maubourguet et Lannemezan.

La capacité supplémentaire hivernale est de 48 places.

Afin de prendre en compte les besoins de mise à l'abri des personnes sur Tarbes, deux Accueils de Jour, ouvriront leurs portes en week-end et en soirée pendant la période hivernale.

115 et Samu Social

- Le 115 fonctionne 7 J/7 et 24H/24

Il assure la régulation des appels et des signalements et oriente les personnes sans domicile vers un hébergement. Il dispose pour cela de l'offre d'hébergement disponible actualisée chaque jour. Deux personnes à mi-temps renforcent l'équipe sur les plages horaires les plus sensibles.

L'hiver dernier, le 115 a traité en moyenne 30 demandes d'hébergement par jour.

• Le Samu social

A partir du 1^{er} novembre, le SAMU social a repris ses tournées préventives entre Lourdes et Tarbes. Chaque soir de 20 H à 22 H 30, une équipe de bénévoles circule dans les rues pour aller au contact des personnes qui refusent un abri ou qui vivent dans des conditions extrêmement précaires. L'hiver précédent, le Samu social a été en contact avec une vingtaine de personnes chaque soir pour apporter une écoute, distribuer des colis alimentaires ou acheminer des personnes vers un lieu d'hébergement.

Le Service d'Accueil et d'Orientation

Créé depuis Janvier 2010, ce service assure des prestations de premier accueil et d'insertion pour les personnes sans domicile fixe et en errance. Sa particularité est d'aller au devant des personnes quelque soit leur lieu de vie : squat, habitat de fortune... Sa finalité est d'accompagner les personnes vers un hébergement ou un logement autonome.

Prévention du risque de décès à la rue

Les consignes de vigilance sont rappelées ainsi que la conduite à tenir face à une personne en danger médical qui refuse un hébergement :

- appeler le 15 qui évaluera la nécessité d'une hospitalisation,
- puis signaler la situation au 115 pour l'informer de la présence à la rue de cette personne.

Dans tous les cas, il est important de rester à ses côtés dans l'attente des services de secours.

Dispositif « Froid Extrême »

Le dispositif hivernal est placé sous l'autorité du Préfet et coordonné par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). Un dispositif « Froid extrême » est déclenché et géré par la Protection Civile en cas de forte dégradation des conditions climatiques : températures exceptionnellement basses pendant plusieurs jours, inférieures à – 10° la nuit et négatives en journée. En cas de saturation du dispositif d'hébergement, le COD (centre opérationnel départemental) est activé et le plan hébergement de la sécurité civile peut être enclenché.

Contact DDCSPP : 05 62 54 45 54